

La FAI-AR recrute son·sa directeur·rice

Contexte

La Formation Avancée Itinérante des Arts de la Rue (FAI-AR) est la formation supérieure d'art en espace public de référence nationale et internationale. Formation unique dans son domaine, elle s'adresse à des artistes qui souhaitent développer leurs capacités à créer et à porter des productions artistiques en espace public.

Elle constitue l'un des piliers de la Cité des arts de la rue à Marseille, qui rassemble en un seul site toute la filière des arts dans l'espace public (formation, création, diffusion, action culturelle, construction de décors). Le cycle de formation supérieure proposé par la FAI-AR se déroule sur 2 ans et est adossé au master arts et scène d'aujourd'hui d'Aix-Marseille Université par un accord cadre, ce qui permet aux apprenti·e·s d'obtenir un diplôme de niveau Master.

La FAI-AR organise également des stages de formation continue et des masterclasses. Elle anime un MOOC bilingue dédié aux pratiques artistiques en espace public. Ces activités s'adressent à un public d'artistes, de technicien·ne·s, d'opérateur·rice·s culturel·le·s, d'agents de collectivités ou de professionnel·le·s de la ville et des territoires qui souhaitent développer des compétences dans la mise en œuvre ou l'accompagnement de projets artistiques hors les murs.

La FAI-AR est soutenue par le ministère de la Culture, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la ville de Marseille. Budget annuel : 823 K€ (réalisé 2021), équipe : 9 ETP (2021).

Missions

Le·la directeur·trice assurera la direction générale de la FAI-AR sur le plan institutionnel, administratif et pédagogique. Sous la responsabilité du Président de l'association et du Conseil d'administration, accompagné·e par le directeur adjoint et le Conseil scientifique et pédagogique, il·elle mettra en œuvre le développement de l'association dans le cadre des missions et des objectifs généraux établis avec les partenaires.

Il·elle sera notamment chargé·e de :

- renforcer la position de la FAI-AR dans le paysage de l'enseignement artistique supérieur ;
- prolonger et diversifier les collaborations avec d'autres dispositifs d'enseignement supérieur tant en France qu'à l'échelle européenne et internationale ;
- renforcer les relations de l'école avec le secteur professionnel de la création et de la diffusion artistique ;
- développer des coopérations avec les autres structures de la Cité des arts de la rue, particulièrement avec Lieux publics, centre national de création d'art en espace public ;
- rechercher les financements complémentaires auprès d'organismes nationaux et européens, tant publics que privés.

Profil de candidature

Personnalité artistique, culturelle ou issue de l'enseignement supérieur ayant une expérience professionnelle confirmée et une connaissance fine de l'enseignement artistique et de la création artistique en espace public.

Elle doit disposer de compétences pédagogiques pratiques et connaître les dispositifs de la formation supérieure. Elle a une expérience dans la gestion d'une équipe permanente et d'intervenant·e·s aux profils diversifiés.

La maîtrise du français et de l'anglais écrit et parlé, est nécessaire.

Modalités de recrutement et dates limites de l'envoi des candidatures

CDI selon la convention collective nationale de l'enseignement privé indépendant.

Poste basé à Marseille, avec de nombreux déplacements.

La prise de fonction est prévue pour le 1^{er} trimestre 2023, au plus tard fin mars 2023.

Les candidat·e·s doivent envoyer leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation en français par voie électronique (format privilégié : PDF) avant le 15 novembre 2022 :

- Monsieur le Président de la FAI-AR (mail : recrutement@faiar.org)
- Monsieur le Directeur Général de la Création Artistique (mail : alexandra.nafarrate@culture.gouv.fr)
- Madame la Directrice Régionale des Affaires culturelles (mail : dalia.messara@culture.gouv.fr)
- Monsieur le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (mail : spontal@maregionsud.fr)
- Monsieur le Maire de Marseille (mail : cberbon@marseille.fr)

Les candidat·e·s pré-sélectionné·e·s (selon un principe de parité femme-homme) durant la dernière semaine de novembre seront invité·e·s à rédiger et à présenter devant un jury, un projet de direction sur la base d'une note d'orientation qui leur sera adressée. Les auditions auront lieu mi-janvier 2023.

Renseignements

www.faiar.org

recrutement@faiar.org

+33 (0)4 91 69 74 67